

**MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES À L'ISSUE DU
PROJET DE RÉFORME DE L'ÉDUCATION :
LA STRATÉGIE NOUVEAUX HORIZONS ET LE PLAN STRATÉGIQUE DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION 2011-2016**

La stratégie Nouveaux horizons et la mise en œuvre de notre plan stratégique

Entre 2000 et 2008, la population du Yukon a pris part à deux processus majeurs de revue du système d'éducation publique, à savoir l'examen de la *Loi sur l'éducation* et le projet de réforme de l'éducation; il s'agissait là d'une étape de collecte de renseignements et de recommandations. Au terme de cette première étape, le ministère de l'Éducation (ci-après le « Ministère ») est passé à l'étape de mise en œuvre et de surveillance qu'il a baptisée « Nouveaux horizons ». Afin de donner suite d'une façon efficace et coordonnée aux recommandations formulées à l'issue du projet de réforme de l'éducation ou mentionnées dans divers rapports importants, notamment les documents *Helping Student's Succeed* (2008), *Processus de programmation des écoles secondaires – rapport final* (2008) et *Rapport de la vérificatrice générale du Canada* (2009), le Ministère a estimé qu'il devait mettre en place un plan stratégique à l'échelle ministérielle.

En janvier 2010, le Ministère a commencé l'élaboration de son plan stratégique en faisant la synthèse de centaines de recommandations découlant de plusieurs rapports. Par la suite, le Ministère a défini ses buts et ses objectifs ainsi que les principales stratégies et mesures à mettre en œuvre.

Une version provisoire du plan a été publiée en avril 2010, à l'occasion du deuxième Sommet de l'éducation « Nouveaux Horizons », dans le but de recueillir les commentaires d'un groupe diversifié de partenaires. À l'automne 2010, les commentaires recueillis ont été intégrés au plan provisoire et, de là, le Ministère a élaboré la version finale de son plan stratégique.

Au cours de la période de six mois pendant laquelle on a recueilli des commentaires, certains partenaires ont indiqué qu'ils souhaitaient avoir un aperçu de la façon dont le Ministère tenait compte des recommandations qui découlaient du projet de réforme de l'éducation.

Les recommandations découlant de la réforme de l'éducation : Où en sommes-nous?

Avec la publication du *Plan stratégique du ministère de l'Éducation 2011-2016 : Notre engagement vers de nouveaux horizons*, le Ministère présente une vue d'ensemble détaillée de la façon dont le plan stratégique donne suite aux 207 recommandations découlant du *Projet de réforme de l'éducation – rapport final* (2008). On peut consulter le document sur le site Web du Ministère, au www.education.yk.ca. Par l'intermédiaire de ce site, nos partenaires peuvent, à partir de la liste des mesures contenues dans le plan stratégique, rechercher une mesure donnée

pour savoir à quelles recommandations du rapport final du projet de réforme cette mesure correspond. Inversement, nos partenaires peuvent aussi examiner chacune des 207 recommandations formulées à l'issue du projet pour prendre connaissance des mesures du plan stratégique qui y correspondent. Dans bien des cas, il arrive que plus d'une mesure ministérielle donne suite à une même recommandation; parallèlement, il arrive souvent qu'une même mesure ministérielle donne suite à plusieurs recommandations.

PROGRÈS ACCOMPLIS AU REGARD DES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DU PROJET DE RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Au cours du processus d'examen de la *Loi sur l'éducation* et de la mise en œuvre du projet de réforme de l'éducation, un certain nombre de thèmes récurrents ont émergé, notamment la communication avec nos partenaires, les élèves autochtones et la gouvernance des Premières nations, le rendement des élèves, l'apprentissage expérientiel, le leadership dans les écoles ainsi que la littératie et les autres compétences essentielles.

Pour illustrer de quelle manière le Ministère tient compte des recommandations découlant du projet de réforme, nous donnons ci-dessous un aperçu des quelques thèmes énoncés dans le paragraphe précédent et abordés dans le cadre du plan stratégique ministériel.

I. Communication efficace avec nos partenaires

De nombreux commentaires émis lors de l'examen de la *Loi sur l'éducation* et de multiples recommandations découlant du projet de réforme de l'éducation portaient sur l'amélioration de la communication et de la collaboration entre le ministère de l'Éducation et ses partenaires. Plus particulièrement, un certain nombre de recommandations visaient l'établissement d'une collaboration et d'une coopération plus étroites.

De quelle façon le Ministère donne suite aux recommandations.

*Mesures du plan stratégique : Processus de planification de la croissance des écoles;
Participation de la collectivité*

Dans les efforts qu'il déploie, le Ministère s'efforce de pratiquer la transparence et l'ouverture et il accorde de l'importance au partage des responsabilités en matière d'éducation avec un large éventail de partenaires. La collaboration et le partenariat sont la pierre angulaire de notre travail et nous faisons une large place à la participation de la collectivité dans tout ce qui touche l'élaboration des programmes et la prestation des services.

Dans son plan stratégique, l'un des objectifs du Ministère est d'accroître la participation des parents, des familles et des collectivités en vue d'améliorer les résultats scolaires et de favoriser la réussite des élèves. Le *processus de planification de la croissance des écoles* est une mesure qui permet, dans chaque école, la pleine participation des élèves, des parents et des membres de la collectivité. Bien que le processus conduise à l'élaboration d'un plan de croissance des écoles – plan qui est revu annuellement –, il faut souligner que l'aspect le plus

important de cette mesure réside dans le fait qu'elle met l'accent sur le dialogue, qu'elle favorise la prise de décision éclairée à partir de données factuelles et qu'elle facilite la coopération entre les divers membres de la collectivité. Quant à la *participation de la collectivité*, cette mesure engage encore davantage les membres de la collectivité dans un dialogue participatif. Au moyen d'une approche axée sur l'analyse positive et avec le soutien du ministère de l'Éducation, la collectivité peut proposer et élaborer les mesures à prendre en matière d'éducation qui correspondent vraiment à ses besoins.

II. Élèves autochtones et gouvernance des Premières nations

Depuis la publication du rapport *Kwiya* (1987), la question de l'écart de rendement qui existe entre les élèves issus des Premières nations et les élèves non autochtones est un sujet de préoccupation constant. L'examen de la *Loi sur l'éducation* et le projet de réforme de l'éducation avaient tous deux été entrepris en grande partie en raison des inquiétudes qui touchaient le degré de réussite des élèves autochtones. À ces préoccupations s'ajoute, de la part de plusieurs Premières nations, une volonté de dialogue, de participation et de responsabilité accrues en matière de programmes éducatifs dans les collectivités autochtones.

De quelle façon le Ministère donne suite aux recommandations.

Mesures du plan stratégique : Protocole d'entente (PE) et plan d'action tripartites; Cadre pour l'enseignement des cultures et des langues autochtones; Programmes d'études élaborés à l'échelle locale

La mesure appelée *protocole d'entente (PE) et plan d'action tripartites* établit un nouveau partenariat entre trois ordres du gouvernement dans le but de soutenir des mesures ciblées visant à améliorer le rendement des élèves issus des Premières nations. De plus, le Ministère travaille en priorité à l'élaboration d'un cadre pour l'enseignement des cultures et des langues autochtones de la maternelle à la 12^e année, cadre qui servira à étayer des programmes novateurs visant à promouvoir et à enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves issus des Premières nations. Les *programmes d'études élaborés à l'échelle locale* proposent un processus structuré en vue de préparer du matériel et de faire vivre aux apprenants des expériences riches sur le plan culturel et qui respectent les principaux objectifs d'apprentissage des programmes d'études.

III. Rendement des élèves

L'examen de la *Loi sur l'éducation* et le projet de réforme de l'éducation ont mis en évidence diverses préoccupations en ce qui concerne le rendement des élèves, en particulier l'écart de rendement entre les élèves issus des Premières nations et les élèves non autochtones, l'écart entre les élèves provenant d'un milieu rural et ceux provenant d'un milieu urbain et l'écart entre les filles et les garçons. Cette question a aussi été abordée dans le *Rapport de la vérificatrice générale du Canada* (2009), lequel recommandait au Ministère de surveiller de plus près le rendement scolaire des sous-groupes d'élèves afin d'être en mesure d'offrir un soutien accru aux apprenants vulnérables.

De quelle façon le Ministère donne suite aux recommandations.

Mesures du plan stratégique : Évaluation et rapport; Système de gestion de l'information sur les élèves; Résilience dans les transitions; Équité d'accès et mécanismes de reddition des comptes afférents aux programmes spéciaux; Cadre de littératie

Tous les efforts déployés par le Ministère portent principalement sur les besoins particuliers de chaque apprenant. D'une part, le plan stratégique ministériel reconnaît l'importance de favoriser le développement global des qualités et des forces qu'on aimerait retrouver chez chaque diplômé sur les plans social, émotionnel, intellectuel et physique. D'autre part, le Ministère privilégie un certain nombre de mesures prioritaires visant à favoriser la réussite des élèves. Ainsi, il accorde davantage de place à des pratiques et à des stratégies d'évaluation efficaces dans la salle de classe, ce qui lui permet de cerner les besoins des apprenants plus tôt. Les données recueillies lors des évaluations orientent le processus de planification de la croissance des écoles et guident les écoles dans la définition des objectifs et des stratégies pour chaque année scolaire. Le nouveau *système de gestion de l'information sur les élèves* fournit les renseignements nécessaires à l'élaboration des programmes d'études et aide à mieux définir la nature du soutien à offrir aux apprenants. L'*équité d'accès et les mécanismes de reddition des comptes afférents aux programmes spéciaux* sont des mesures visant à améliorer l'offre de services de soutien spécialisé aux élèves et aux équipes scolaires.

Le Ministère se propose d'intensifier ses efforts en matière de suivi, de surveillance et de prestation des services de soutien qu'il offre aux élèves; de plus, il continue à accorder une place importante au développement des compétences sociales et émotionnelles de chaque apprenant. La mesure de *résilience dans les transitions* joue un rôle central à ce chapitre. Celle-ci vise à donner suite aux préoccupations formulées à l'issue du projet de réforme de l'éducation en ce qui concerne les élèves en transition d'un milieu rural à un milieu urbain, sans oublier les autres transitions d'une année scolaire à une autre. En dernier lieu, le *cadre de littératie* vise principalement à mettre en place de nouvelles stratégies visant à améliorer les compétences en littératie de tous les apprenants, de la maternelle à la fin du secondaire.

IV. Apprentissage expérientiel

À l'issue du projet de réforme de l'éducation, on a formulé plus d'une quinzaine de recommandations touchant l'élaboration, la structuration et la mise en œuvre de programmes d'apprentissage expérientiel dans le cadre de l'enseignement public. Au Yukon, ces programmes sont couronnés de succès tant dans les écoles en milieu rural que dans celles en milieu urbain. L'intérêt et la demande pour ce type de programme sont grands.

De quelle façon le Ministère donne suite aux recommandations.

Mesures du plan stratégique : Apprentissage expérientiel

Le Ministère a indiqué qu'il continuera à appuyer la mise en place de programmes d'apprentissage expérientiel et il s'engage à faire en sorte que tous les élèves puissent avoir

accès à ce type d'apprentissage. Des programmes expérientiels, comme CHAOS 9, et l'intégration de stratégies d'apprentissage expérientiel au programme scolaire nous permettront de réaliser nos objectifs à ce chapitre.

V. Leadership et gestion des écoles

L'autonomie des écoles, leur gestion et la question de la flexibilité sont des thèmes qui ressortent clairement de l'examen de la *Loi sur l'éducation* et du projet de réforme de l'éducation. C'est un fait que chaque école a des forces, des défis, des ressources et des possibilités qui lui sont propres, et que chacune a besoin d'être soutenue dans ses efforts afin qu'elle puisse tenir compte des intérêts et des préoccupations des élèves, des enseignants et des parents.

De quelle façon le Ministère donne suite aux recommandations.

Mesures du plan stratégique : Appui aux commissions et aux conseils scolaires; Français langue maternelle; Communautés d'apprentissage; Renforcement des capacités de leadership; Plan de gestion des ressources humaines

La croissance professionnelle, le renforcement des capacités et le leadership sont aussi au cœur des préoccupations du Ministère, tant à la Direction des écoles publiques et qu'à la Direction de l'enseignement postsecondaire. En particulier, le Ministère s'est engagé à clarifier les rôles et responsabilités qui lui échoient sur le plan administratif et ceux qui échoient à la Commission scolaire francophone du Yukon dans le cadre de la mesure qui concerne le *français langue maternelle*; il s'est aussi engagé à renforcer les rôles des commissions et des conseils scolaires. Par l'intermédiaire des *communautés d'apprentissage* et du programme de *renforcement des capacités de leadership*, le Ministère soutient le perfectionnement de ses éducateurs adjoints, enseignants et administrateurs de façon à ce qu'ils puissent tirer profit de la recherche sur les pratiques exemplaires et développer leurs compétences professionnelles. Enfin, le *plan de gestion des ressources humaines* nous permettra d'utiliser nos ressources de façon à mieux répondre aux besoins à court et à long terme en matière de personnel dans toutes les écoles.

VI. Littératie et autres compétences essentielles

Les adultes qui ont atteint un degré élevé de littératie disposent de compétences qui leur permettent d'intégrer le marché du travail et de participer à la vie sociale et politique du Yukon. De nombreuses recommandations formulées à l'issue du projet de réforme de l'éducation portaient sur le besoin de développer les compétences essentielles et les capacités de littératie. Au moins 13 recommandations visaient à renforcer les capacités des collectivités en matière de littératie et à élaborer une stratégie concertée.

De quelle façon le Ministère donne suite aux recommandations.

Mesures du plan stratégique : Appuyer la littératie chez les adultes; Cadre d'évaluation

Un des objectifs de notre plan stratégique est de donner aux adultes plus de possibilités de suivre une formation de qualité afin que les Yukonnais et les Yukonnaïses puissent acquérir un ensemble de compétences et d'habiletés transférables qui les qualifient pour un emploi. La mesure visant à *appuyer la littératie chez les adultes* est une composante essentielle de cet objectif. Le Ministère s'est engagé à adopter une vision et une stratégie cohérentes qui auront pour but de favoriser l'acquisition de compétences en littératie tout au long de la vie. Cette nouvelle mesure s'appuie sur les efforts tant de la Direction des écoles publiques que dans la Direction de l'enseignement postsecondaire. De plus, le *cadre d'évaluation* permettra aux éducateurs d'améliorer leurs compétences, outils et stratégies afin de pouvoir aider les élèves à acquérir les compétences en littératie du 21^e siècle.

CONCLUSION

L'étape de mise en œuvre de la stratégie Nouveaux horizons s'est achevée sur l'élaboration et la publication du *Plan stratégique du ministère de l'Éducation 2011-2016 : Notre engagement vers de nouveaux horizons*. Le présent document présente quelques points saillants sur la façon dont le plan stratégique donne suite aux recommandations formulées à l'issue du projet de réforme de l'éducation.

Le Ministère est persuadé que la mise en œuvre de la majorité des recommandations découlant du projet de réforme de l'éducation et relevant de la compétence du gouvernement du Yukon est déjà en cours de réalisation ou sur le point de l'être. De plus, le Ministère a tenu compte des préoccupations formulées lors de la publication du plan stratégique provisoire, et les commentaires soumis par nos partenaires sur ce plan nous ont permis de mettre en place un certain nombre de mesures, nouvelles ou mises à jour, entre autres : *l'apprentissage de l'anglais, appuyer la littératie chez les adultes et le programme d'apprentissage de métiers à l'école secondaire*.

Le plan stratégique présente les grandes lignes qui orienteront nos priorités au cours des cinq prochaines années. Il continue d'insister sur l'importance de répondre à l'ensemble des besoins de chacun des apprenants tout au long de leur vie.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le Ministère donne suite aux recommandations découlant du projet de réforme de l'éducation, veuillez suivre le lien à partir de notre site Web, à l'adresse www.education.yk.ca.

Figure 1 : Exemple tiré du site Web du ministère de l'Éducation : Recommandations formulées à l'issue du projet de réforme de l'éducation et auxquelles la *Stratégie rurale* donne suite.

Goal No. : 1, Strategy No. : 1, Objective No. : 1, Initiative : Rural Strategy

Report Title	#	Recommendation
 ERP #07: Rural-to-urban transition	01	Parents and guardians, as well as Yukon and First Nation governments, must work to eliminate overlaps and bridge gaps in programming, communication, understanding and services for all rural students.
 ERP #07: Rural-to-urban transition	04	The Department of Education, in cooperation with Yukon First Nations, must undertake research to examine the high rate of absenteeism for rural First Nations students and develop measures to address it.
 ERP #23: School nutrition program	05	First Nations traditional foods and their benefits should be included and highlighted in the program where possible.
 ERP #23: School nutrition program	06	School administrators and school councils should identify ways to work with First Nations, communities and businesses to support a Yukon School Nutrition Program.
 ERP #30: Technology and education	01	To build upon the distance education program at Yukon College, the Department of Education should strike a committee of Yukon and First Nations governments, professionals and practitioners in the fields of education and ICT to identify gaps in the delivery of distance education courses, and outline steps to maintain and expand service to all Yukon communities.
 ERP #30: Technology and education	02	The committee should also examine successful distance-learning models that have been established to support remote and rural communities, particularly First Nations communities.
 ERP #30: Technology and education	03	A liaison and exchange program should be established between Yukon and First Nations governments and professionals in collaboration with Yukon College and educators involved in successful distance education models.
 ERP #30: Technology and education	04	The Department of Education should collaborate with the Council of Yukon First Nations (CYFN) to help Yukon First Nations explore ways in which technologies can support and promote educational opportunities, and ensuring that they are aligned with First Nations' values and traditions.
 ERP #32: Apprenticeship and trades training	11	The department should provide schools, especially those in the communities, with funding to run a skills-focused program.
 ERP #33: Rural secondary schools	02	The Department of Education should facilitate a process to make communities aware of alternate types of secondary school programs and obtain their feedback on the options available.
 ERP #33: Rural secondary schools	03	Alternate types of secondary school programs should be evaluated to determine which is most appropriate for a particular community. This evaluation will consider community demographics, students and community expectations, the financial resources and expertise required, and the suitability of available staff.
 ERP #34: Experiential education	01	Administrators, school councils and communities should review a range experiential programming options to help schools develop organizational plans.
 ERP #34: Experiential education	02	School administrators need to be fully understood both the implications and the possibilities of experiential programming in schools.
 ERP #34: Experiential education	03	School administrators need to obtain the support of First Nations, the business community and post-secondary institutions.
 ERP #34: Experiential education	04	Department of Education staff needs to support teachers in reviewing and selecting experiential education options.